

Chapitre 4

INTÉRÊTS RÉGIONAUX DU CANADA

États-Unis

Nos relations bilatérales avec les États-Unis sont plus assurées aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été depuis quinze ans. Cette situation s'explique surtout du fait de la chaleureuse amitié entre le premier ministre et le président et de l'étroite collaboration entre les ministres du Cabinet canadien et leurs homologues américains.

Une priorité du gouvernement est le renforcement des relations canado-américaines; le premier ministre a indiqué clairement que son objectif était de rétablir la position du Canada en tant que le meilleur ami et allié des États-Unis. Cet objectif a été bien accueilli par le président Reagan qui a invité le premier ministre à visiter Washington moins de dix jours après l'entrée de ce dernier en fonction. Au cours de la visite, le premier ministre a proposé au président, qui a été d'accord, de se rencontrer au moins une fois par an pour passer en revue les relations bilatérales et les questions internationales clés. Ils ont également convenu que les rencontres trimestrielles bilatérales tenues entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain devraient se poursuivre. D'autres ministres, notamment de l'Agriculture, des Finances, de la Défense, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du Commerce extérieur, de l'Environnement, des Forêts, de la Santé et du Bien-être social, etc., ont également amorcé des consultations plus systématiques et régulières avec leurs homologues américains.

Le sommet de Québec a été la première rencontre annuelle tenue entre le premier ministre et le président. Les progrès tangibles réalisés dans les domaines du commerce, de la défense et de l'environnement, la signature du Traité sur le saumon du Pacifique et du Traité d'entraide juridique en matière pénale, les déclarations concernant le système d'alerte du Nord et la participation du Canada à la station spatiale habitée ont reflété l'atmosphère générale dans laquelle deux amis échangent leurs vues sur les principales questions touchant deux pays souverains qui partagent le continent nord-américain.

Reconnaissant la nécessité de réduire la vulnérabilité du Canada au processus décisionnel de plus en plus complexe et diffus aux États-Unis, l'ambassade du Canada à Washington et les 13 consulats généraux ont étendu leurs réseaux de contacts influents à tous les niveaux et dans toutes les régions des États-Unis. Le recours à des firmes d'experts-conseils sur les questions bilatérales clés, particulièrement dans les domaines du commerce et de l'environnement, continue de représenter une importante partie des efforts déployés par le Canada pour s'assurer que ses positions sur ces diverses questions sont présentées de façon efficace et en temps opportun.

La signature de la Déclaration sur le commerce au sommet de Québec a reflété le nouveau climat économique qui règne dans les relations bilatérales. Outre un engagement à freiner le protectionnisme dans les échanges transfrontières,

la déclaration énonçait un plan de travail bilatéral visant à explorer les moyens de réduire les barrières commerciales entre les deux pays. De même, il a été convenu de prendre des mesures pour régler un certain nombre de questions sources de frictions, dont celles concernant les tuyaux et les raccords en acier, les machines-outils, les aciers spéciaux, le cuivre, le pétrole, les produits du sucre, les textiles et les vêtements.

Le Canada et les États-Unis ont continué d'être le partenaire commercial le plus important l'un de l'autre. En 1984, les échanges bilatéraux représentaient une valeur totale de 154 milliards de dollars. Les exportations canadiennes vers les États-Unis (85,1 milliards de dollars) ont augmenté de 29 pour cent depuis 1983 et constituaient un peu plus de 75 pour cent des exportations canadiennes totales. La seule augmentation des exportations vers les États-Unis représentait plus du double de nos exportations vers la CEE et plus du triple de nos exportations vers le Japon. En 1984, le Canada avait une balance commerciale favorable vis-à-vis les États-Unis, l'excédent se chiffrant à 16,5 milliards de dollars contre 11,9 milliards en 1983 et 10,1 milliards en 1982, et il y avait un surplus au compte courant de 6 milliards de dollars. Les Canadiens ont acheté environ 21 pour cent de toutes les exportations américaines. Les importations totales se sont élevées à 68,5 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 27 pour cent par rapport à l'année précédente.

Bien que les rapports commerciaux et économiques bilatéraux soient entrés dans une nouvelle ère d'amélioration en 1984-1985, des projets américains de restriction des importations dans un certain nombre de secteurs, dont les résineux de construction, le porc, l'acier, le cuivre et les produits du sucre, ont inquiété nos exportateurs. Aux États-Unis, une enquête sur les droits compensateurs a été menée contre le porc importé du Canada et de semblables mesures pourraient être prises à l'égard du poisson importé du Canada.

En 1984, nos industries de l'acier et du cuivre ont été menacées par des mesures américaines qui, si elles étaient entrées en vigueur, auraient considérablement restreint notre accès à ce marché. Toutefois, le ministère, en étroite consultation avec les industries canadiennes concernées et les gouvernements provinciaux, a réussi à convaincre l'administration américaine de ne pas mettre en œuvre ces mesures. En outre, le gouvernement a fait des représentations contre « l'Omnibus Trade Bill » de 1984, présenté par le Congrès, qui aurait réduit notre accès aux marchés américains. Ces démarches ont porté fruit et le bill a été déposé de la plupart de ses éléments protectionnistes.

Le Canada a continué d'être inquiet de la taxe unitaire imposée par un certain nombre de gouvernements d'États américains et de l'application extra-territoriale des lois américaines. Toutefois, ces questions ont quelque peu progressé en 1984-1985.

Grâce à son programme de liaison avec les grandes sociétés, le ministère a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître